

Montréal, le 13 avril 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Franklin S. Gertler
Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L.
900-5, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 2G2

**Objet : R-4293-2025—Demande de révision de la décision D-2025-022
Déroulement de la phase 2 – Dossier R-4293-2025**

Maître Gertler,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision D-2026-041 dans le dossier R-4295-2025 le 9 avril dernier. Ce faisant, la Régie estime que l'examen des conséquences de la révocation des conclusions contestées peut maintenant débiter.

La Régie vous demande donc de lui indiquer d'ici **ce vendredi 17 avril 2026 à 12h** vos intentions concernant le dépôt de votre demande amendée faisant état des correctifs requis pour l'année tarifaire 2025, tant pour les tarifs de transport que ceux de distribution, en raison de la révocation de la conclusion contestée dans le présent dossier. Elle vous demande aussi de préciser dans quel délai vous comptez produire cette demande amendée, le cas échéant.

À cet effet, la Régie vous encourage à discuter avec les procureurs d'HQTD aux fins, entre autres, d'évaluer la possibilité d'une position commune sur l'identification des questions à débattre ainsi que sur le déroulement de l'audience publique à privilégier. À la lumière de ces informations, la Régie veillera à convoquer une rencontre préparatoire pour fixer les prochaines étapes pour le déroulement ordonné de la phase 2 du dossier.

Veuillez agréer, Maître Gertler, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire par intérim de la Régie de l'énergie
NL/nb